



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Strasbourg, le 19 septembre 2016

La Rectrice de l'académie

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement des
collèges et lycées

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation
nationale du 1^{er} degré

s/c de Mesdames les Directrices académiques des services de
l'éducation nationale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

La Rectrice
Chancelière des
universités d'Alsace

cabinet de la Rectrice

Affaire suivie par :
Martin ARLEN
Directeur du cabinet
Réfèrent
académique sûreté

Téléphone
03 88 23 37 11

Fax
03 88 23 37 22

Mél.
ce.cabinet
@ac-strasbourg.fr

Référence :
cab/2016-345

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Objet : Mise à jour annuelle du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs)

Les circulaires du 25 novembre et du 22 décembre 2015 ont rappelé l'obligation pour chaque établissement scolaire de disposer d'un plan particulier de mise en sûreté accompagné d'exercices de mise en situation. L'instruction du 29 juillet dernier insiste sur la mise en œuvre effective des mesures particulières liées au risque d'intrusion-attentat.

Afin d'assurer le caractère opérationnel de votre PPMS, il est nécessaire de procéder à sa mise à jour annuelle au moment de la rentrée. **Cette mise à jour consiste à actualiser :**

- la page de couverture avec l'adresse complète de l'établissement, le numéro de téléphone direct de la cellule de crise, les effectifs des élèves et des adultes ;
- en cas de changement des personnes ressources, la fiche de répartition des missions avec les numéros de téléphone internes ;
- en cas de changement dans le bâti, les plans avec les nouvelles zones de mise en sûreté (zones d'évacuation et zones de confinement) ;
- la liste des secouristes et celle des Projets d'Accueil Individualisé

Je vous prie d'envoyer ces documents **avant le 20 octobre 2016 en version papier** à l'adresse postale de votre DSDEN (à l'attention de M. Dournel pour le Bas-Rhin, à l'attention de M. Ittis pour le Haut-Rhin).

L'envoi papier sera **doublé d'un envoi en version numérique** aux adresses suivantes :

conseiller-prevention67@ac-strasbourg.fr pour le Bas-Rhin

conseiller-prevention68@ac-strasbourg.fr pour le Haut-Rhin

Pour les écoles et les établissements n'ayant pas encore élaboré leur PPMS, il est essentiel de finaliser cette démarche le plus rapidement possible. Une maquette intitulée « PPMS - Document opérationnel », accompagnée d'un « Document méthodologique », est en vigueur dans l'académie depuis 2011. Ces documents ont été mis à jour selon la circulaire du 25/11/2015 et du guide PPMS qui lui est annexé. La mise en page de cette maquette doit être respectée pour toute nouvelle élaboration de PPMS ou pour la mise à jour 2016/2017.

.../...

Ces documents sont disponibles :

- **pour les écoles**, sur les sites des circonscriptions

Pour toute demande d'accompagnement à distance ou sur site, sont à votre disposition :

Monsieur Philippe Dournel, coordonnateur départemental risques majeurs à la DSDEN 67

Téléphone bureau : 03 88 45 92 18

Téléphone portable : 06 65 30 53 98

Monsieur Stéphane Ittis, référent sûreté départemental à la DSDEN 68

Téléphone bureau : 03 89 21 56 53

Téléphone portable : 06 32 10 23 01

- **pour les collèges et lycées**, sur simple demande auprès de :

Madame Anne Hirschner, coordonnateur académique risques majeurs, à l'adresse suivante :

anne.hirschner@ac-strasbourg.fr

Téléphone portable : 06.12.28.47.41

Enfin, la mise en application de ces mesures de sécurité s'accompagne d'une nécessaire information du personnel et des familles.

Je vous remercie pour votre collaboration dans ce dossier dont vous mesurez tous, je le sais, l'enjeu crucial.

Bien à vous



Sophie BÉJEAN
Rectrice de l'académie de Strasbourg,
Chancelière des universités d'Alsace